

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 925

30 mars 2016

### SOMMAIRE

6-Invest S.à r.l. ....	44356	Chrystie St Investments SPF S.A. ....	44360
Aguila 1 S.à r.l. ....	44355	Chrystie St Investments SPF S.A. ....	44359
Aguila Investissement Luxembourg S.C.A. ..	44355	Chrystie St Investments SPF S.A. ....	44360
Aguila PAI S.à r.l. ....	44355	Chrystie St Investments SPF S.A. ....	44358
Antium S.A. ....	44356	Cinelux S.à r.l. ....	44360
Apolon & CO S.à r.l. ....	44356	Concordia Investments S.A. ....	44358
Aquarius Investholding S.à r.l. ....	44356	Constructions & Management Paul S.à r.l. ..	44358
Ares Belair S.à r.l. ....	44356	Dentsply CE S.à r.l. ....	44360
ARHS Consulting S.A. ....	44357	Dentsply EU Holding S.à r.l. ....	44360
ARHS Cube S.A. ....	44357	Dentsply EU Holding S.à r.l. ....	44358
ARHS developments S.A. ....	44357	Oranje Sàrl ....	44364
ARHS developments S.A. ....	44357	Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l. ....	44375
Assima Software S.A. ....	44354	Roynet S.à r.l. ....	44377
Avatar Holding 2 S.A. ....	44359	S Asia III Luxembourg S.à r.l. ....	44361
Baigre S.à r.l. ....	44354	Say Holding ....	44395
Ballywilliam S.A. ....	44357	Seris OverSeas S.à r.l. ....	44383
Blackfont Group S.A. ....	44354	S.I.A.T. S.A. ....	44364
Blackfont Group S.A. ....	44354	Somes Investments S.à r.l. ....	44387
Blackfont Group S.A. ....	44354	Stafford Credit S.à r.l. ....	44389
Bleu Marine Communication ....	44359	SynerTrade S.A. ....	44391
Cabot Square Retail S.à r.l. ....	44359	Valartis Health Care Zwei S.à r.l. ....	44398
Centre-Fermeture-Bâtiment ....	44359	Vita Investments S.A. ....	44355
Cepacos Investments SA ....	44394	Yellow House S.A. ....	44355
Chrystie St Investments SPF S.A. ....	44358		

**Blackfont Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 138.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016071437/10.

(160035695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Blackfont Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 138.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016071438/10.

(160035696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Blackfont Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 138.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016071439/10.

(160035697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Baigre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 97.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2016071429/12.

(160035514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Assima Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 154.537.

Le bilan de la société au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016071409/12.

(160035632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Aguila Investissement Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 161.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 février 2016.  
Référence de publication: 2016071353/10.  
(160035397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Aguila PAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 4.095.172,17.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 157.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 février 2016.  
Référence de publication: 2016071355/10.  
(160035150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Aguila 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 70.733.122,11.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 157.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 février 2016.  
Référence de publication: 2016071356/10.  
(160035124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Vita Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 67.891.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 février 2016.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
*Un Mandataire*  
Référence de publication: 2016071320/14.  
(160034483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Yellow House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 72, Cité Am Wenkel.  
R.C.S. Luxembourg B 128.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016071325/10.  
(160034639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

Signature.

**Antium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 127.044.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2016071394/12.

(160035583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Apolon & CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 194.641.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.  
Signature  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2016071397/13.

(160035037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Aquarius Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 87.949.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016071398/10.

(160035081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Ares Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 191.442.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071400/9.

(160035673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**6-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 5, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 191.038.

—  
Les comptes annuels du 01/01/2015 au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071330/10.

(160034261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**ARHS developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 92.986.

Les comptes annuels au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

*Pour ARHS Developments S.A.*

Référence de publication: 2016071401/11.

(160035662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**ARHS developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 92.986.

Les comptes consolidés au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

*Pour ARHS Developments S.A.*

Référence de publication: 2016071402/11.

(160035663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**ARHS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 129.727.

Les comptes annuels au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

*Pour ARHS Consulting S.A.*

Référence de publication: 2016071403/11.

(160035645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**ARHS Cube S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 157.764.

Les comptes annuels au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

*Pour ARHS Cube S.A.*

Référence de publication: 2016071404/11.

(160035648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Ballywilliam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016071416/10.

(160035102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Chrystie St Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 156.138.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2016071473/12.

(160035363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Chrystie St Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 156.138.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2016071474/12.

(160035364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Concordia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 53.059.

Les comptes annuels au 11/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071487/10.

(160034969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Constructions & Management Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 44, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 109.296.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016071490/10.

(160035298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 3.139.024.592,86.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 73.350.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016071503/10.

(160035509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Avatar Holding 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.415.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2015 au 24/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071412/10.

(160034989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Bleu Marine Communication, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.  
R.C.S. Luxembourg B 104.020.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016071422/10.

(160035222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Centre-Fermeture-Bâtiment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 9.171.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centre-Fermeture-Bâtiment*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016071452/12.

(160035438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Cabot Square Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35 F, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 184.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ricardo Godinho.

Référence de publication: 2016071450/10.

(160035016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Chrystie St Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 156.138.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016071476/12.

(160035366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Chrystie St Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 156.138.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016071475/12.

(160035365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Chrystie St Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 156.138.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016071477/12.

(160035367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Cinelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 3.734.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016071479/10.

(160035140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 578.004.569,26.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 150.469.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016071501/10.

(160035507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 3.139.024.592,86.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 73.350.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016071502/10.

(160035508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---



**S Asia III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.658,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.641.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Maitre Leonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., a private company limited by shares incorporated under the laws of Malaysia, with registered office at 10<sup>th</sup> Floor, Menara Hap Seng, No. 1 & 3, Jalan P Ramlee, 50250 Kuala Lumpur, Malaysia, registered with the Companies Commission of Malaysia, under number 964759-H (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., aforementioned, is currently the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing in Luxembourg under the name of S Asia III Luxembourg S.a r.l., having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164641, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 3, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3155 on December 22, 2011, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 23, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 431 on February 17, 2015 (the “Company”).

II. That the Company’s share capital is fixed at seven hundred twenty-six thousand four hundred fifty-three US Dollars (USD 726,453.-) represented by seven hundred twenty-six thousand four hundred fifty-three (726,453) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-four thousand two hundred five US Dollars (USD 274,205.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred twenty-six thousand four hundred fifty-three US Dollars (USD 726,453.-) to one million six hundred fifty-eight US Dollars (USD 1,000,658.-) by the issuance of two hundred seventy-four thousand two hundred five (274,205) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription by the Sole Shareholder to all the two hundred seventy-four thousand two hundred five (274,205) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, together with an aggregate share premium of twenty-seven million one hundred forty-six thousand two hundred fifty-eight US Dollars (USD 27,146,258.-) by means of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by S Asia III Malaysia Sdn. Bhd. amounting to twenty-seven million four hundred twenty thousand four hundred sixty-three US Dollars (USD 27,420,463.-);

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6.1 of the Company’s articles of association to give it the following content:

“The issued share capital of the Company amounts to one million six hundred fifty-eight US Dollars (USD 1,000,658.-) represented by one million six hundred fifty-eight (1,000,658) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”;

4. Update of the Company’s shareholder register in order to reflect the above issuance of shares;

5. Miscellaneous.

IV. That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of two hundred seventy-four thousand two hundred five US Dollars (USD 274,205.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred twenty-six thousand four hundred fifty-three US Dollar (USD 726,453.-) to one million six hundred fifty-eight US Dollars (USD 1,000,658.-) by the issuance of two hundred seventy-four thousand two hundred five (274,205) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the Sole Shareholder, declares through its proxyholder, to subscribe to all the two hundred seventy-four thousand two hundred five (274,205) new shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay

them up together with an aggregate share premium of twenty-seven million one hundred forty-six thousand two hundred fifty-eight US Dollars (USD 27,146,258.-) by means of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by S Asia III Malaysia Sdn. Bhd. amounting to twenty-seven million four hundred twenty thousand four hundred sixty-three US Dollars (USD 27,420,463.-) ("Receivable");

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd. represented as stated above, declared that it is the sole beneficiary and the full owner of Receivable and that there exists no impediments to the transfer of Receivable to the Company. Proof of the ownership of Receivable by S Asia III Malaysia Sdn. Bhd. has been given to the undersigned notary;

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., represented as stated above, further declared that the value of Receivable has been valued at twenty-seven million four hundred twenty thousand four hundred sixty-three US Dollars (USD 27,420,463.-) and confirmed in a declaration of contribution duly signed by the representatives of S Asia III Malaysia Sdn. Bhd. and accepted by the Company. A copy of such declaration of contribution, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;

#### *Second resolution*

Further to the increase of capital approved by the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

**Art. 6.1. (First paragraph).** "The issued share capital of the Company amounts to one million six hundred fifty-eight US Dollars (USD 1,000,658.-) represented by one million six hundred fifty-eight (1,000,658) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up"

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above issuance of shares.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Leonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Malaisie, dont le siège social est situé au 10<sup>th</sup> Floor, Menara Hap Seng, No. 1 & 3, Jalan P Ramlee, 50250 Kuala Lumpur, Malaisie, enregistrée auprès de la Commission des Sociétés de Malaisie, sous le numéro 964759-H (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., préqualifiée, est actuellement l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de S Asia III Luxembourg S.a.r.l., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164641, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussignée en date du 3 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3155 le 22 décembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné le 23 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431 le 17 février 2015 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est fixé à sept cent vingt-six mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains (USD 726.453,-) représenté par sept cent vingt-six mille quatre cent cinquante-trois (726.453) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinq Dollars Américains (USD 274,205.-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent vingt-six mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains (USD 726,453.-) à un million six cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 1.000.658,-) par l'émission de deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinq (274.205) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par l'Associé Unique à toutes les deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinq (274.205) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept millions cent quarante-six mille deux cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 27.146.258,-) par le biais d'un apport en nature qui consiste en une créance certaine, liquide et exigible envers la Société pour un montant de vingt-sept millions quatre cent vingt mille quatre cent soixante-trois Dollars Américains (USD 27.420.463,-);

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million six cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 1.000.658,-) représenté par un million six cent cinquante-huit (1.000.658) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer l'émission de parts sociales ci-dessus;

5. Divers.

IV. Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinq Dollars Américains (USD 274.205,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent vingt-six mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains (USD 726.453,-) à un million six cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 1.000.658,-) par l'émission de deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinq (274.205) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Intervention- Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare, par le biais de son mandataire, souscrire à toutes les deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinq (274.205) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept millions cent quarante-six mille deux cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 27.146.258,-) par le biais d'un apport en nature qui consiste en une créance certaine, liquide et exigible envers la Société pour un montant de vingt-sept millions quatre cent vingt mille quatre cent soixante-trois Dollars Américains (USD 27.420.463,-) (la "Créance");

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., représentée comme précité, a déclaré être le seul bénéficiaire et le propriétaire unique de la Créance et qu'il n'existe pas d'obstacles pour le transfert de Créance à la Société. La preuve de propriété de Créance a été donnée par S Asia III Malaysia Sdn. Bhd. au notaire soussigné.

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., représentée comme précité, a ensuite déclaré que la valeur de Créance a été évaluée à vingt-sept millions quatre cent vingt mille quatre cent soixante-trois Dollars Américains (USD 27,420,463.-) confirmée dans une déclaration d'apport étant dûment signée par les représentants de S Asia III Malaysia Sdn. Bhd. et acceptée par la Société. Une copie de cette déclaration d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire restera annexée au présent acte pour des fins d'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital approuvée par la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.1. (Premier paragraphe).** «Le capital social émis de la Société est fixé à un million six cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 1.000.658,-) représenté par un million six cent cinquante-huit (1.000.658) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées..»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer l'émission des nouvelles parts sociales.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six mille huit cents Euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41486. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007016/177.

(160005328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

**Oranje Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.567.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «ORANJE S.à r.l.», ayant son siège social à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 45.567,

tenue en date du 6 janvier 2016, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 8 janvier 2016, sous le référence DAC/2016/396,

Que l'associé unique de la société prédite a pris les résolutions suivantes:

- Révocation de Madame Mélanie MAQUET, gérante, née à Ettelbruck, le 4 septembre 1981, demeurant à L-7305 Steinsel, 53, rue de l'Alzette, de son poste de gérant avec effet immédiat,
- Nomination de Madame Martine WILTZIUS, magister artium, née le 8 janvier 1975 à Luxembourg, demeurant à L-2423 Luxembourg, 9, rue de Pont-Rémy comme gérant, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Ettelbruck, le 18 janvier 2016.

Pour extrait conforme

*Le notaire*

Référence de publication: 2016052382/21.

(160011320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**S.I.A.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.949.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Valfinsa Ltd., a limited company, incorporated and validly existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Quadrant house, Floor 6, 4 Thomas More square, W 1YW London, the United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9754198; and

Inverclub Ltd., a limited company, incorporated and validly existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Quadrant house, Floor 6, 4 Thomas More square, W 1YW London, the United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8510240;

here both represented by Vincent VAN DEN BRINK, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in its hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company, which they declared organized:

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "S.I.A.T. S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Object.**

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or immovable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Art. s of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 6. Acquisition of own Shares.**

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

**Art. 7. Form of Shares.**

7.1 All the Shares of the Company may be in registered or bearer form.

In the presence of registered shares, a shareholders' register will be kept at the registered office of the Company. The said register shall state the name of each shareholder, his residence, the number of shares held by him, the amounts paid up on each share, the transfer of shares and the dates of such transfers.

In the presence of bearer shares, a register will be held with one of the depositary expressed by the law, the aforementioned register will express the name of every shareholder, its place of residence, the number of bearer shares detained by him, the transfer of shares and the dates of such transfers, such as expressed by the law of July 28<sup>th</sup>, 2014 relative to the immobilization of the bearer shares and to the holding of the register of registered shares and register of bearer shares carrying modification of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, modified on August 5<sup>th</sup>, 2005 on the contracts of financial guarantee.

7.2 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

#### **Art. 8. Board of Directors.**

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors (“Board of Directors”) consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the “Directors”).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the “Chairman”) at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the “Secretary”), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Art. s 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

#### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### **Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

#### **Art. 12. Corporate Signature.**

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

#### **Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to subdelegate.

#### **Art. 14. Conflict of Interest.**

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **Art. 15. General Meeting of Shareholders.** General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20<sup>th</sup> day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 Convening notice for every General Meetings of Shareholders shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need to be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notice may be made only by registered letters.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

#### Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

#### **Art. 16. Auditors.**

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **Art. 17. Financial Year.**

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

#### **Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.**

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

#### **Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.**

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

#### **Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.**

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **Art. 21. Applicable Law.**

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.



## Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
Valfinsa Ltd. prenamed . . . . .	EUR 15,500	1,550,000 (Nr. 1 - 1,550,000)	EUR 15,500
Inverclub Ltd. prenamed . . . . .	EUR 15,500	1,550,000 (Nr. 1,550,001 - 3,100,000)	EUR 15,500
Total . . . . .	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2016. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2017.

### *Resolution of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following individuals as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31<sup>st</sup> December 2016:

- Mr. Fabrice Stéphane Rota, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France and professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as a Director of the Company;
- Ms. Maud Lucie Marie Meyer born on 25 May 1982 in Amiens, France and professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as a Director of the Company;
- Ms. Markéta Stránská born on 27 September 1973 in Prague, Czech Republic and professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as a Director of the Company.

2. The registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number 24782, with a share capital of EUR 12,500, as supervisory auditor (Commissaire aux Comptes) for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2016.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Valfinsa Ltd, société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Quadrant house, Floor 6, 4 Tomas More square, W 1YW, Londre, Royaume-Uni, immatriculée au registre du registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies of England and Wales) sous le numéro 9754194, et

Inverclub Ltd, société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Quadrant house, Floor 6, 4 Tomas More square, W 1YW, Londres, Royaume-Uni, immatriculée au registre du registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies of England and Wales) sous le numéro 8510240;

ici tous représentée par Vincent VAN DEN BRINK, employé privé, demeurant professionnellement à LUXEMBOURG, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes agissant en leur capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «S.I.A.T. S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3,100,000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0.01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 6. Acquisition d'Actions propres.**

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Toutes les Actions de la Société seront sous forme nominative ou au porteur.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.3 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

#### **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'heure fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Art. 12. Signature Sociale.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts.**

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

#### **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.** Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20<sup>e</sup> jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les convocations pour toute Assemblée Générale des Actionnaires contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'Assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

#### **Art. 16. Surveillance.**

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

#### **Art. 17. Année sociale.**

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

#### **Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.**

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### **Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.**

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

### **Art. 20. Modification des Statuts.**

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Art. 21. Loi applicable.**

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Art. 22. Langue.**

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

#### *Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés: n°

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Valfinsa Ltd. précitée . . . . .	EUR 15,500	1,550,000 (N°. 1 - 1,550,000)	EUR 15,500
Inverclub Ltd. précitée . . . . .	EUR 15,500	1,550,000 (N°. 1,550,001 - 3,100,000)	EUR 15,500
Total . . . . .	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2016. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2017.

#### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois (3) le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 31 Décembre 2016:

- Monsieur Fabrice Stéphane Rota, ne a Mont-Saint-Martin, France, le 19 Février 1975, et de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Maud Lucie Marie Meyer, ne a Amiens, France, le 25 Mai 1982, et de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Markéta Stránská, ne a Prague, République Tchèque, le 27 septembre 1973, et de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. Fixe le siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124782 avec un capital social de EUR 12,500, comme commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22731. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur ff.* (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007017/587.

(160005488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

**Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.986.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

APPEARED:

Avestus Nominees Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and registered under the number 375919,

duly represented by Mrs Rachida El Farhane (the "Proxy Holder"), notary's clerk, professionally residing at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2015.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the Proxy Holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l.", with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 133986, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on the 19<sup>th</sup> day of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3002 of the 27<sup>th</sup> day of December 2007;

2.- That the corporate capital is set at twenty-five thousand British Pounds (GBP 25,000.-) represented by four hundred and fifty (450) class A shares and fifty (50) class B shares with a nominal value of fifty British pounds (GBP 50.-) each;

3.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

4.- That the appearing party, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect;

5.- That the appearing party, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company;

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6;

8.- That the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 29, 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

9.- That discharge is given to the managers of the Company;

10.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

#### *Costs*

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is approximately valued at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing Proxy Holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy Holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the Proxy Holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

Avestus Nominees Limited, une société à responsabilité limitée de droit Irlandais, ayant son siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, immatriculée sous le numéro 375919,

dûment représentée par Madame Rachida El Farhane (le "Mandataire"), clerc de notaire, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 23 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l.", avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133986, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3002 du 27 décembre 2007;

2.- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de catégorie A et cinquante (50) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune;

3.- Que la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4.- Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute;

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société comme indiqué à la section 6;

8.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 29 décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société;



10.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés;

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, Delvaux agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/139. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006967/112.

(160006531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

### **Roynt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.463.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,  
before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### **THERE APPEARED:**

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares, ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares of Roynt S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 49, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 152463 (the Company). The Company was incorporated on 14 April 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 1062 dated 20 May 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 September 2010 pursuant a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette number 2355 dated 3 November 2010.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notice;

2. The redemption and cancellation of 12,500 (twelve thousand five hundred) Class J Shares in the Company, each with a nominal value of EUR 1 (one euro) (the Repurchased Shares) and payment of an aggregate redemption price to the Sole Shareholder of EUR 19,022,673 (nineteen million twenty two thousand six hundred seventy three euros);

3. Reduction of the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) so as to decrease it from its current amount of EUR 125,000 (one hundred twenty five thousand euros) to EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred euros), by way of cancellation of the Repurchased Shares (the Share Capital Decrease);

4. Subsequent amendment of Article 6.1, Section 4 of Article 6.2 and Article 18 of the Articles to reflect the redemption and cancellation of the Repurchased Shares and the Share Capital Decrease;

5. Amendment of the share register of the Company to reflect the resolutions taken above; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance of the meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption and cancellation of 12,500 (twelve thousand five hundred) Class J Shares in the Company, each with a nominal value of EUR 1.- (one euro), and payment of an aggregate redemption price to the Sole Shareholder of EUR 19,022,673.- (nineteen million twenty two thousand six hundred seventy three euros).

*Third resolution*

The Sole Shareholder consequently resolves to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) so as to decrease it from its current amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euros) to EUR 112,500.- (one hundred twelve thousand five hundred euros), by way of cancellation of the Repurchased Shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6.1, Section 4 of Article 6.2 and Article 18 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**Art. 6.**

“6.1 Issued Capital.

The issued capital of the Company is set at EUR 112,500.- (one hundred twelve thousand euros) divided into 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred) Shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, which are divided into:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid-up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid-up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares (the “Class C Shares”), all subscribed and fully paid-up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid-up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid-up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid-up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid-up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid-up; and
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid-up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of the Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Section 4 of Article 6.2

“The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Shares;
- (ii) Class H Shares;
- (iii) Class G Shares;

- (iv) Class F Shares;
- (v) Class E Shares;
- (vi) Class D Shares;
- (vii) Class C Shares; and
- (viii) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such calls of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of Shares of the repurchase and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.”

**Art. 18.** “From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends; and
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, and any manager of the Company, each one of them acting individually and on behalf of the Company, with full power of substitution in order (i) to register the Share Capital Decrease in the share register of the Company and to sign such share register, (ii) to accomplish the filing of the relevant documents regarding the Share

Capital Decrease with the Luxembourg Trade and Companies Register, and (iii) to perform anything else which might be necessary, required, desired or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signs the present deed together with the notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Real Estate Investments International Corp., une société limited by shares, régie par les lois de la BVI Business Companies Act, ayant son siège social à Flemming House, Wickams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés (the Registrar of Corporate Affairs) sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique),

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne variatur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Roynet S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152463 (la Société). La Société a été constituée le 14 avril 2010 en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (le Journal Officiel), numéro 1062 en date du 20 mai 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 2 septembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Luxembourg, sous le numéro 2355 en date du 3 novembre 2010.

II. L'Associé Unique souhaite prendre les résolutions suivantes:

1. Renoncer à l'avis de convocation;

2. Le rachat et l'annulation de 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe J dans la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) (les Parts Sociales Rachetées) et paiement d'un prix de rachat total à l'Associé Unique de 19.022.673,- EUR (dix-neuf millions vingtdeux mille six cent soixante-treize euros);

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) afin de réduire le capital social de son montant actuel de 125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euros) à 112.500,-EUR (cent douze mille cinq cents euros) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées (la Réduction du Capital Social);

4. Modification de l'Article 6.1, de la Section 4 de l'Article 6.2 et l'Article 18 des Statuts afin de refléter le rachat et l'annulation des Parts Sociales rachetées et la Réduction du Capital Social;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus; et

6. Divers.

III. L'Associé Unique prend par la présente les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, l'Associé Unique se considérant dument convoqué, et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour, qui lui avait été communiqué précédemment à l'assemblée.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le rachat et l'annulation de 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe J dans la Société, chacune avec une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), et paiement d'un prix de rachat total à l'Associé Unique de 19.022.673,- EUR (dix-neuf millions vingt-deux mille six cent soixante-treize euros).

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) afin de réduire le capital social de son montant actuel de 125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euros) à un montant de 112.500,- EUR (cent douze mille cinq cents euros) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

### *Quatrième résolution*

En vertu des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6.1, la Section 4 de l'Article 6.2 et l'Article 18 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **Art. 6.**

##### 6.1 Capital Emis

«Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros), représenté par 112.500 (cent douze mille cinq cents) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), divisées en:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), toutes souscrites et entièrement libérées; et
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les parts sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour le rachat des Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, effectuer des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes à la réserve légale.»

##### Section 4 de l'Article 6.2

«Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie I;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie G;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie F;
- (v) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie D;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (viii) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans

la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le gérant unique ou conseil de gérance, le cas échéants, et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.»

**Art. 18.** «Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau ou des réserves distribuables à ou aux associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie I) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière catégorie de parts sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (c'est à dire, initialement les Parts Sociales de Catégorie H).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau du Luxembourg, et tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement au nom et pour le

compte de la Société, avec plein pouvoir de substitution à l'effet (i) d'enregistrer la Réduction du Capital Social dans le registre des parts sociales de la Société, (ii) d'accomplir le dépôt des documents correspondants en ce qui concerne la Réduction du Capital Social au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et (iii) de réaliser toute autre chose qui pourrait être nécessaire, requise, désirée ou utile à l'accomplissement et la mise en oeuvre des résolutions précédentes.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, sera dû par la Société en raison du présent acte et est approximativement estimé à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Associé, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date inscrite au début de l'acte notarié.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de l'Associé Unique, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite mandataire de l'Associé Unique, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41481. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006991/329.

(160005295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

#### **Seris OverSeas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 19, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 202.944.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### A comparu

1) Seris Security S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 19 rue Geespelt (anc. Z.I. rue de Bettembourg), L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.216, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 115, le 17 janvier 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1420, le 5 juin 2015;

Laquelle comparante, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, le 07 décembre 2015;

La procuration susmentionnée signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement;

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Seris OverSeas S.à r.l.» («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), par l'article 1832 du Code civil ainsi que par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Livange (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège social par simple décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil, comme défini à l'article 11. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par assemblée générale des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, européennes ou internationales, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut également procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 5. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital social s'élève à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 11. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.



Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B).

**Art. 12. Gestion journalière.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière pourront être déléguées à un ou plusieurs gérants ou autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront déterminées par une décision du Conseil. Exceptionnellement, la nomination du premier délégué à la gestion journalière de la Société pourra être réglée par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Représentation de la Société.** En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle de ce Gérant, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de classe A ou d'un Gérant de classe B jusqu'à un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros), et sera valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de classe B pour tout montant supérieur à EUR 10.000,- (dix mille euros) (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant en cas de Gérant unique ou, en cas de Conseil, par l'ensemble des Gérants, ou en cas de différentes classes de Gérants, par un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

**Art. 15. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé à la gérance par l'associé concerné par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins la majorité des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

**Art. 17. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance des inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice financier commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, toutes les dix mille (10.000) parts sociales ont été souscrites par Seris Security S.à r.l., pré-qualifiée, moyennant apport en numéraire d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), de sorte que le montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) est à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 2.600,- euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique prénommé, par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-3378 Livange, 19 rue Geespelt.
- 2) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

##### *Gérant de Classe A:*

- Mme Audrey Prou, administratrice de sociétés, née le 13 février 1979 à Saint-Nazaire (France), demeurant au 3, rue de la Maisonneuve, 44117 Saint-André-Des-Eaux, France;

##### *Gérant de Classe B:*

- M. Guy Tempereau, administrateur de sociétés, né le 17 avril 1952 à Guérande (France), demeurant au 220, rue du jardin secret, Domaine Juan Flore, 06160 Juan Les Pins, France.

3) La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière, avec pouvoir d'agir seul, sont déléguées à M. Arnaud Jamet, administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1969 à Tananarive (Madagascar), demeurant au 80 boulevard des Océanides, 44380 Pornichet, France.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016007030/195.

(160005401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

**Somes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.330.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December,  
Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

John Leone, investment professional, born in New-York (United-States of America), on June 4, 1973, residing at 399, Park Lane, 4<sup>th</sup> Floor, (New-York), and,

Pierre Mellinger, investment professional, born in Bordeaux (France) on August 6, 1954, professional address at 5, ul Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Poland),

(hereafter collectively referred to as the “Shareholders”),

both here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a powers of attorney given under private seal.

A copy of said powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, has requested the notary to state that:

- The Shareholders are the shareholders of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name Somes Investments S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 168330 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) (hereafter the “Company”), incorporated on March 27, 2012 by a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1346, on May 31, 2012.

- the subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

- the Shareholders of the Company have decided to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of this deed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- the Shareholders of the Company have decided to appoint I.L.L. Services S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B153141, as liquidator (hereafter the “Liquidator”); and

- the Shareholders of the Company have decided that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company’s assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers to perform its duties, including:

a) the power to make advances on the liquidation proceeds (boni de liquidation) in accordance with article 148 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

b) the powers set out in articles 144 and following the Law;

c) the power to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders of the Company;

d) the power to do all actions and sign all documents and agreements necessary in order to prepare and adopt the annual accounts of the Company (including annual accounts of previous years), to submit them to the Shareholders of the Company for approval and to do all actions and sign all documents and agreements necessary to file them with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

e) the power to, under the Liquidator’s sole responsibility, delegate some of his powers, for specific and defined operations or tasks, to one or several persons or entities; and

f) the power to represent and legally bind the Company, in any case, vis-à-vis third parties by the Liquidator’s sole signature.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

John Leone, professionnel de l'investissement, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le 4 Juin 1973, demeurant à 399, Park Lane, 4<sup>th</sup> Floor, (New-York), et,

Pierre Mellinger, professionnel de l'investissement, né à Bordeaux (France) le 6 août 1954, demeurant professionnellement à 5, ul Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Poland) (ci-après les "Associés"),

tous deux ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé, ayant sa résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Une copie desdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, par son mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les Associés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Somes Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 168330 et ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cents un euros (EUR 12.501) (ci-après la «Société»); constituée le 27 mars 2012, suivant acte reçu par devant Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1346, le 31 mai 2012.

- le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents un euros (EUR 12.501) représenté par douze mille cinq cents un (12,501) parts sociales, ayant une valeur nominale de un (EUR 1) chacune, entièrement libérés.

- les Associés de la Société ont décidé de liquider la Société et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte;

- pleine décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

- les Associés de la Société ont décidé de nommer I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B153141, comme liquidateur; et

- les Associés de la Société ont décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission, en ce compris:

a) le pouvoir de faire des avances sur le boni de liquidation conformément à l'article 148 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»);

b) les pouvoirs exposés aux articles 144 et suivants de la Loi;

c) le pouvoir de conclure tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, en ce compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés de la Société;

d) le pouvoir d'entreprendre toutes les actions et de signer tous les documents et contrats nécessaires afin de préparer et d'adopter les comptes annuels de la Société (en ce compris les comptes annuels des années précédentes), les remettre aux Associés de la Société pour approbation et entreprendre toutes les actions et signer tous les documents et contrats nécessaires afin de les enregistrer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

e) le pouvoir, sous la responsabilité unique du liquidateur, de déléguer certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou entités pour des opérations ou tâches définies et spécifiques; et

f) le pouvoir de représenter et d'engager juridiquement la Société, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation GAC/2016/153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016007048/109.

(160006251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Stafford Credit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 166.927.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN,  
ON THE TWENTY-SECOND DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.  
Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157.955 («The Shareholder»),

hereby represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, employee, residing professionally at Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

by virtue of a proxy given on 22 December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Stafford Credit S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 02 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 27 March 2012 number 804, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.927 (the "Company").

The sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

- To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- To appoint the liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator.
- Discharge to the managers of the company.
- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Shareholder, the said Shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole Shareholder resolves to appoint as liquidator Merlis S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.320.

*Third resolution*

The sole Shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

*Fourth resolution:*

The sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate. There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

*Statement*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT-DEUX DECEMBRE,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège sociale au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 157.955 («L'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Dimitri HOLDERBACH, employé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 22 décembre 2015.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul Associé de la société Stafford Credit S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 02 février 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2012, numéro 804, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.927 (la «Société»).

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
3. Décharge aux gérants de la Société.
4. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé unique, ce dernier, représenté comme dit ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

*Deuxième résolution:*

L'Associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur Merlis S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 111.320.

*Troisième résolution:*

L'Associé unique décide que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

*Quatrième résolution:*

L'Associé unique décide d'accorder la décharge complète aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 900,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOLDERBACH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41537. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016007050/132.

(160005179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

**SynerTrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.106.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) "SynerTrade S.A.", with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 114106, incorporated by deed of Me. Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 12<sup>th</sup> of December 2005, published in the Mémorial C number 824 of the 25<sup>th</sup> of April 2006, and modify by a deed of the said notary Joseph ELVINGER on the 22<sup>nd</sup> of December 2005, published in the Mémorial C number 915 if the 10<sup>th</sup> of May 2006.

The meeting is presided by Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Setting up of two classes of directors (A and B) and subsequent amendment of the first paragraph of the article eleven of the articles of incorporation.

2. Amendment of the first paragraph of article sixteen of the articles of incorporation as follow:

“The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one A director and one B directors or by the single signature of any A director, in all matters or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power shall be granted by the board of directors, but only within the limits of such powers”

3. Allocation of the mandates following the new categories of directors.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to set up two classes of directors (A and B) and subsequently amends the first paragraph of the article eleven of the articles of incorporation as follows:

"The company shall be managed by a board of directors composed at least of three members, divided in two classes of directors: directors A and directors B, who need not be shareholders of the Company."

*Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of the article sixteen of the articles of incorporation as follows:

“The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one A director and one B directors or by the single signature of any A director, in all matters or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power shall be granted by the board of directors, but only within the limits of such powers”

*Third resolution*

The meeting decides to assign the new categories of directors to the current directors of the company as follows:

*- Directors of A category:*

\* Mr. Georges CROIX, born on 13<sup>th</sup> February 1957 in Paris (France) and residing at 1, Rue Salomon Reinach, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France;

\* Mr. Gilles FLORENTIN, born on 3<sup>rd</sup> April 1960 in Paris and residing at 3, Impasse des Erables, F-34170 Castelnaule-Lez, France,

*- Directors of B category*

\* Mr. Sillon DAVID, born on 21<sup>th</sup> February 1976 in Paris (France) and residing at 44, boulevard Orano, F-75018 Paris, France;

\* Mr Clément OLIVIER, born on 22<sup>nd</sup> March 1966 in Bourg-la-Reine (France) and residing at 8, rue du Site, F-92350 Le Plessis-Robinson, France;

\* Mr Gauthier PHILIPPE, born on 12<sup>th</sup> March 1970 in Tours (France) and residing at 2, rue de Reuil, F-92310 Sevres, France.

Their mandates will expire during the Ordinary General Meeting will be held on 2016.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,535.-Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by an French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie



L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SynerTrade S.A.", avec siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114106, constituée suivant acte reçu Me. Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 Décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 824 du 25 avril 2006, et modifié suivant acte reçu par le susnommé notaire Joseph ELVINGER en date du 22 of Décembre 2005 publié au Mémorial C numéro 915 du 10 Mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Création de deux catégories d'administrateurs (A et B) et modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 11 des statuts.
2. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe l'article 16 des statuts, comme suit:

"La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature unique de tout administrateur A ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

3. Attribution des mandats suivant les nouvelles catégories d'administrateur.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs (A et B) et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 11 des statuts comme suit:

"La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, divisés en deux catégories: administrateurs A et administrateurs B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

"La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature unique de tout administrateur A ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer les catégories d'administrateurs aux administrateurs actuels comme suit:

##### *- Administrateurs de catégorie A:*

\* Mr. Georges CROIX, né le 13 février 1957 à Paris (France) et résidant au 1, Rue Salomon Reinach, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France;

\* Mr. Gilles FLORENTIN, né le 3 avril 1960 à Paris et résidant au 3, Impasse des Erables, F-34170 Castelnau-le-Lez, France,

##### *- Administrateurs de catégorie B*

\* Mr. Sillon DAVID, né le 21 février 1976 à Paris (France) et résidant au 44, boulevard Orano, F-75018 Paris, France;

\* Mr Clément OLIVIER, né le 22 mars 1966 à Bourg-la-Reine (France) et résidant au 8, rue du Site, F-92350 Le Plessis-Robinson, France;

\* Mr Gauthier PHILIPPE, né le 12 mars 1970 à Tours (France) et résidant au 2, rue de Reuil, F-92310 Sevres, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2016.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.535,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016007058/143.

(160006279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Cepacos Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111/115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.988.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme dénommée «VARNIA S.A.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 184.293.

ici représentée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que la société anonyme "CEPACOS INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 111-115, Avenue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.988 a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2277 du 20 novembre 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme "CEPACOS INVESTMENTS S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions au porteur d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante agissant en sa dite qualité déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CEPACOS INVESTMENTS S.A.".

IV.- Que la comparante agissant en sa dite qualité déclare être propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant que seule actionnaire elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante, dûment représentée, déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs, engagements financiers et contrats en cours, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 Décembre 2015. Relation: EAC/2016/31054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007327/50.

(160007581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

### **Say Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.242.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «SAY HOLDING», établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42242, (la «Société»), constituée en date du 27 novembre 1992 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 1<sup>er</sup> mars 1993,

et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu le 24 mars 2011 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1749 du 2 août 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Amaury LUDES, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation d'une situation comptable intérimaire de la Société;
2. Transfert du siège social, administratif et de direction effective de la Société de L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (Grand-Duché du Luxembourg) à B-1050 Bruxelles, 209A, Avenue Louise (Belgique) et renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise;

3. Adoption par la Société:

- de la forme juridique d'une société anonyme selon le droit belge; et
- de l'objet social suivant:

«La société a pour objet, pour son compte et pour le compte de tiers, tant en Belgique qu'à l'étranger:

L'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés, étrangères ou non. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales en Belgique et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant en Belgique qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

4. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité, ni restrictions;

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

6. Nomination statutaires;

7. Mandat à donner à Monsieur Carl Hubert Anne Marie VAN GANSEWINKEL aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique et aux fins de tenir une assemblée générale extraordinaire en Belgique afin de confirmer le transfert de siège en Belgique et d'adapter les statuts de la Société à la législation belge;

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Qu'en dehors des douze mille (12.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la Société, aucun autre titre conférant un droit de vote à la présente Assemblée n'a été émis par la Société.

E) Que toutes les douze mille (12.000) actions émises par la Société étant détenues par un actionnaire unique, dûment représenté aux présentes, l'intégralité du capital social est donc dûment représentée de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée approuve la situation comptable de la Société au 28 décembre 2015, laquelle situation après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Deuxième résolution*

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de transférer le siège social, administratif et de direction effective de la Société de L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (Grand-Duché du Luxembourg) à B-1050 Bruxelles, 209A, Avenue Louise (Belgique).

En conséquence de ce transfert, effectué sans interruption de la personnalité morale, la Société a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et l'Assemblée décide:

- de soumettre la Société à la législation belge;
- d'adopter pour la Société la forme juridique d'une société anonyme; et
- d'adopter pour la Société l'objet social comme ci-avant reproduit sous le point 3) de l'ordre du jour.

La décision de transfert de siège est prise sous condition résolutoire de la non tenue, en Belgique, d'une assemblée générale extraordinaire ratifiant la décision de transfert ainsi que du refus d'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique.

En outre, l'Assemblée prend acte qu'il sera procédé, en Belgique, lors de l'assemblée générale extraordinaire appelée à ratifier la décision de transfert de siège, à une refonte des statuts pour les adapter à la législation belge.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée confirme que la Société demeurera, suite au transfert de siège et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations, ni discontinuité.

La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert de siège et le changement de nationalité.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission des administrateurs en place, à savoir:

- Madame Ariane VIGNERON, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
  - Madame Martine STIEVEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et
  - Monsieur Carl VAN GANSEWINKEL, demeurant au 99, Dutselstraat, B-3220 Holsbeek,
- et décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission du commissaire aux comptes en place, à savoir la société anonyme "FIN-CONTROLE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42230, et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation belge, comme nouveaux administrateurs de la Société belge:

- La société anonyme LENDO, établie et ayant son siège social à B-3001 Leuven, Goudfazantenlaan 11, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0444.290.583; et
- La société anonyme ABIES NOBILIS, établie et ayant son siège social à B-9255 Buggenhout, Genthof 16, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0449.616.378.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de conférer à Monsieur Carl Hubert Anne Marie VAN GANSEWINKEL, administrateur de société, né le 4 mai 1961 à Leuven, Belgique, demeurant au 99, Dutselstraat, B-3220 Holsbeek (Belgique), tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier l'Assemblée lui donne mandat de tenir une assemblée générale extraordinaire en Belgique, afin de confirmer le transfert de siège, objet des présentes, et d'adapter les statuts de la Société à la législation belge et de procéder au dépôt auprès d'un notaire belge de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité de soumettre toutes les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire de la non tenue, en Belgique, d'une assemblée générale extraordinaire ratifiant la décision de transfert, ainsi que du refus de l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique.

#### *Confirmation*

Le notaire instrumentant certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-trois cents (EUR 297.472,23) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la Société vers la Belgique.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, A. VIGNERON, A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 janvier 2016. 2LAC/2016/70. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007064/145.

(160005407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Valartis Health Care Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.050.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Valartis Residential Health Care Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („Société à responsabilité limitée“), gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 5, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, unter der Nummer 132958;

Hier vertreten durch Herrn Julien DEMELIER-MOERENHOUT, geschäftsansässig in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlich ausgestellten Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der Valartis Health Care Zwei S.à r.l, einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung („Société à responsabilité limitée“) mit Gesellschaftssitz in 5, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, welche im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 147050 eingetragen ist (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde per notarieller Urkunde, erstellt von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, vom 2. Juli 2009, gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1471 am 30. Juli 2009 veröffentlicht und zuletzt gemäß einer Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, vom 25. September 2009, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 22. Oktober 2009 unter der Nummer 2082 veröffentlicht wurde, geändert wurde.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), das auf einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) entfällt.

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertritt, bittet den unterzeichnenden Notar in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse zu protokollieren:

*Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt die Möglichkeit, verschiedene Anteilklassen (die „Investmentbezogenen Anteilklassen“) zu schaffen, die sich jeweils auf unterschiedliche Investments der Gesellschaft beziehen sollen (die „Zugrundeliegenden Investments“). Hierzu werden alle bisher bestehenden einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile in einhundertfünfundzwanzig (125) gewöhnliche Gesellschaftsanteile (die „Gewöhnlichen Anteile“) mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100,-) umgewidmet und neue Gesellschaftsanteile der Klasse A2 (wie unten beschrieben) geschaffen.

*Zweiter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, die Bestimmungen hinsichtlich von Gewinnausschüttungen und der Verteilung von Liquidationserlösen so anzupassen, dass die Gewinne und Erlöse, die direkt oder indirekt von den Zugrundeliegenden Investments herrühren (die „Investmentbezogenen Erlöse“) den Inhabern der Investmentbezogenen Anteilklassen zugutekommen. Die Investmentbezogenen Erlöse werden unter den Inhabern der Investmentbezogenen Anteilklassen entsprechend den Bestimmungen der geänderten Satzung verteilt. Die verbleibenden Gewinne und Erlöse der Gesellschaft sollen den Inhabern der Gewöhnlichen Anteile im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Gewöhnlichen Anteile zustehen.

*Dritter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, das Kapital der Gesellschaft um den Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500,-) zu bringen, mittels Schaffung und Ausgabe von zweihundertfünfzig (250) neuen Gesellschaftsanteilen der Klasse A2 (die „Klasse A2 Anteile“), jeweils mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-), welche über die Rechte und Pflichten wie in der geänderten Satzung der Gesellschaft festgelegt, verfügen sollen.

Das Zugrundeliegende Investment hinsichtlich der Klasse A2 Anteile ist das Pflegeheim „Seniorenresidenz Voigt'sches Gut“, Karl-Marx-Straße 28, D-04617 Rositz (Bundesrepublik Deutschland).

*Zeichnung und Einzahlung*

Alsdann erklärt die Alleinige Gesellschafterin,

(i) die zweihundertfünfzig (250) Klasse A2 Anteile, jeweils mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-), zu einem Gesamtzeichnungspreis von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) zu zeichnen (der „Zeichnungspreis“), und

(ii) den Zeichnungspreis vollständig zu leisten mittels Sacheinlage bestehend aus einer Teilforderung in Höhe eines Betrags von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) (die „Eingebrachte Forderung“). Die Eingebrachte Forderung ist unbestritten.

#### *Bewertung und Existenznachweis*

Der Nachweis über die Existenz und den Wert der Eingebrachten Forderung wurde gegenüber dem beurkundenden Notar erbracht durch eine Erklärung der Geschäftsführer der Gesellschaft, durch die bescheinigt wird, dass der Wert der Eingebrachten Forderung fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) beträgt.

#### *Tatsächliche Ausführung der Sacheinlage*

Die Alleinige Gesellschafterin erklärt,

(i) dass sie die alleinige uneingeschränkte Inhaberin der Eingebrachten Forderung ist und das Recht hat, die Eingebrachte Forderung frei zu übertragen;

(ii) dass die Übertragung der Eingebrachten Forderung am Tag der Kapitalerhöhung ohne Einschränkung wirksam ist;

(iii) dass alle Formalitäten bezüglich vorliegender Sacheinlage durchgeführt werden um sie damit überall und gegenüber Drittparteien rechtskräftig zu machen.

#### *Vierter Beschluss*

Infolge der vorstehenden Beschlüsse, beschließt die Alleinige Gesellschafterin, Artikel 4 der Satzung abzuändern und ihm dementsprechend folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500,-) und ist wie folgt eingeteilt:

- einhundertfünfundzwanzig (125) gewöhnliche Gesellschaftsanteile („Gewöhnliche Anteile“);

- zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile der Klasse A2 („Klasse A2 Anteile,

jeweils mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Klasse A2 Anteile sind investmentbezogene Gesellschaftsanteile. Gemeinsam mit anderen investmentbezogenen Gesellschaftsanteilen, sofern solche zukünftig noch ausgegeben werden, werden diese als „Investmentbezogene Anteile“ und einzeln als „Investmentbezogener Anteil“ bezeichnet. Die Gewöhnlichen Anteile und die Investmentbezogenen Anteile werden gemeinsam als „Anteile“ und einzeln als „Anteil“ bezeichnet. Die Inhaber der Anteile werden gemeinsam als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abgeändert werden und dies gemäß den Bestimmungen für eine Satzungsänderung.

#### *Fünfter Beschluss*

Infolge der vorstehenden Beschlüsse, beschließt die Alleinige Gesellschafterin, Artikel 5 der Satzung abzuändern und ihm dementsprechend folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. Gesellschaftsanteile.** Jeder Anteil berechtigt zu einem Bruchteil des Gesellschaftsvermögens und der Profite gemäß der Bestimmungen in nachstehenden Artikeln 16 und 18 dieser Satzung.

Die Investmentbezogenen Anteile beziehen sich jeweils auf speziell bestimmte Investments der Gesellschaft (die „Zugrundeliegenden Investments“). Die Bezeichnung „Zugrundeliegende Investments“ beschränkt sich nicht auf die Zugrundeliegenden Investments als solche, sondern umfasst auch (i) die Einnahmen aus der ganz oder teilweisen Veräußerung der Zugrundeliegenden Investments, (ii) jedes Investment, das vernünftigerweise als ganz oder teilweiser Ersatz des Zugrundeliegenden Investments angesehen werden kann, einschließlich - zur Vermeidung von Zweifeln - etwaiger Einnahmen aus deren Veräußerung (egal ob in Geld oder anderer Form), (iii) jedes Investment, das im Hinblick auf das Zugrundeliegende Investment oder als Folge aus seinem Besitz erworben wird und (iv) jede von der Gesellschaft erhaltene Ausschüttung von Gewinnen oder Vermögen im Hinblick auf das Zugrundeliegende Investment oder als Folge aus seinem Besitz.

Die Zugrundeliegenden Investments werden bestimmt in der notariellen Urkunde über die Kapitalerhöhung, bei der die Investmentbezogenen Anteile ausgegeben werden. Jede Veränderung der Zugrundeliegenden Investments muss durch den alleinigen Gesellschafter (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einstimmige Entscheidung aller Gesellschafter entschieden werden.

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Inhaber pro Anteil zulässt. Gemeinsame Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter.“

### Sechster Beschluss

Infolge der vorstehenden Beschlüsse, beschließt die Alleinige Gesellschafterin, Artikel 16 der Satzung abzuändern und ihm dementsprechend folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 16. Gewinnverteilung - Rücklagen.** Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht.

Nach Rückstellung eines Nettogewinns für die vorgenannte gesetzliche Rücklage und vorbehaltlich jeglicher anderslautender zwingender Bestimmungen des Luxemburger Rechts, werden alle weiteren Gewinne wie folgt ausgeschüttet und bezahlt:

(i) Die Inhaber von Anteilen einer bestimmten Klasse von Investmentbezogenen Anteilen haben, zueinander im Verhältnis der von ihnen geleisteten Einlage in diese Anteile (egal ob als Gesellschaftskapital oder Aufgeld, falls es ein solches gibt), Anspruch auf einen Gewinnanteil entsprechend (a) aller Gewinne und Erlöse der Gesellschaft (einschließlich, ohne Einschränkung, von Gewinnanteilen, Veräußerungsgewinnen, Liquidationserlösen, Verkaufserlösen oder sonstigen Erlösen und Gewinnen gleich welcher Art), die von den Zugrundeliegenden Investments dieser Klasse von Investmentbezogenen Anteilen herrühren, abzüglich (b) jeglicher Kosten oder Verluste, die mit diesen Zugrundeliegenden Investments direkt zusammenhängen, wobei die Beträge (a) und (b) von dem alleinigen Geschäftsführer oder dem Verwaltungsrat ermittelt werden (die „Investmentbezogenen Erlöse“). Falls die Gesellschafter nach ihrem Ermessen entscheiden, dass keine Ausschüttung erfolgen soll, werden die Investmentbezogenen Erlöse in eine spezielle „Investmentbezogene Rücklage“ eingestellt;

(ii) Die Inhaber der Gewöhnlichen Anteile haben, zueinander im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Gewöhnlichen Anteile, Anspruch auf den verbleibenden Nettogewinn nach Abzug der den Inhabern der Investmentbezogenen Anteile zustehenden Gewinnanteile.

Unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen können aus den ausschüttbaren Gewinnen zu jeder Zeit Zwischendividende von der Gesellschafterversammlung oder vom Geschäftsführer/Verwaltungsrat beschlossen und gezahlt werden.“

### Siebenter Beschluss

Infolge der vorstehenden Beschlüsse, beschließt die Alleinige Gesellschafterin, Artikel 18 der Satzung abzuändern und ihm dementsprechend folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 18. Abwicklung.** Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.

Jeglicher nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten verbleibende Liquidationsüberschuss ist unter die Gesellschafter wie folgt zu verteilen:

(i) Jeglicher Liquidationsüberschuss der von Zugrundeliegenden Investments herrührt, steht den Inhabern der Anteile der entsprechenden Klasse von Investmentbezogenen Anteilen zu, untereinander im Verhältnis der von ihnen geleisteten Einlage in diese Anteile (egal ob als Gesellschaftskapital oder Aufgeld, falls es ein solches gibt), und

(ii) Falls es einen darüber hinausgehenden Liquidationsüberschuss gibt, steht dieser den Inhaber der Gewöhnlichen Anteile zu, untereinander im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Gewöhnlichen Anteile.“

### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euros (1.300,- EUR).

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Diese Urkunde wurde dem Vertreter der erschienenen Partei verlesen und von letzterem mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007148/160.

(160006214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.